



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 19.07.2019

Numéro de publication: SR01-0000001617

Cantons: GE, GR

Entité de publication:

Deloitte SA, rue du Pré-de-la-Bichette 1, 1202 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus KEMPINSKI HOTEL ST. MORITZ AG avec Kempinski Hotels SA

1. Publication

Organisation transférante:

KEMPINSKI HOTEL ST. MORITZ AG
CHE-109.563.824
Via Mezdi 27
7500 St. Moritz

Organisation reprenante:

Kempinski Hotels SA
CHE-103.563.582
boulevard du Pont-d'Arve 28
1205 Genève

Publication de la fusion dans la FOSC: 16.07.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

16.10.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Mme Nina Eckerle
Kempinski Hotels SA
Boulevard du Pont-d'Arve 28
1205 Geneva